



pension alimentaire versée après 25 ans

Par **vanda31**, le **14/04/2011 à 15:54**

Mon mari verse une pension alimentaire à son fils agé de 25 ans.
Il a terminé ses études et a trouvé un emploi en CDD.
Doit il continuer a payer jusqu'a ce qu'il obtienne un CDI ?
Merci pour vos réponse.

Par **Claralea**, le **14/04/2011 à 18:55**

Bonsoir, votre fils est entré dans la vie active, il pourrait tres bien faire que des CDD pendant des annees, et que ça lui permette tout de meme d'etre autonome financierement.

Dès que le père aura les preuves que son fils travaille et est autonome financierement, il va pouvoir faire une demande d'arret de la pension alimentaire aupres du JAF, sauf si sur le jugement il est stipulé qu'il doit la payer jusqu'à la fin des etudes. Dans ce cas, il peut arreter de la payer sans en demander autorisation au JAF

Par **Domil**, le **14/04/2011 à 19:45**

Ne pas oublier non plus, que la pension payée à la mère ne peut continuer que si l'enfant est à la charge de la mère.